

**Au-delà du multiculturel : nationaux, étrangers et citoyens.  
Urbanisation généralisée et transnationalisation**  
**Beyond multiculturalism: nationals, foreigners and citizens.  
Generalized urbanization and transnationalization**  
**Más allá de lo multicultural: nacionales, extranjeros y  
ciudadanos. Urbanización generalizada y transnacionalización**

René Gallissot

Numéro 21 (61), printemps 1989

Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034074ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034074ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gallissot, R. (1989). Au-delà du multiculturel : nationaux, étrangers et citoyens. Urbanisation généralisée et transnationalisation. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (21), 27-33. <https://doi.org/10.7202/1034074ar>

Résumé de l'article

Le multiculturel n'est peut-être qu'un feu follet courant sur une transformation de base : l'urbanisation généralisée et la généralisation des cultures urbaines. Retardée en France, l'urbanisation ne s'accomplit que dans les trois dernières décennies. C'est donc pour la première fois que les générations jeunes sont, dans leur masse, socialisées et acculturées par la ville. Pour les jeunes issus de l'immigration, la ville est en outre le lieu de francisation, et c'est donc en ville que se produit une surexcitation des conflits dits ethniques, suivant la ligne de partage entre les nationaux français, les nationaux européens auxquels l'on reconnaît l'équivalence nationale et les immigrés.

L'immigré est celui qui n'est pas français d'origine. Cette discrimination lui dénie une nationalité propre et la pleine citoyenneté française, pour l'ethniciser comme musulman, noir, asiatique, etc. La différence dite d'origine et de culture masque la différenciation raciale qui sépare l'Europe du Tiers Monde.

Sous couvert multiculturel, la culture des jeunes répercute les cultures urbaines; celles-ci sont le signe d'un cosmopolitisme nouveau; elles révèlent qu'opère en profondeur un procès de transnationalisation qui met en cause la centralité nationale et dissocie la citoyenneté de la nationalité.

# Au-delà du multiculturel : nationaux, étrangers et citoyens. Urbanisation généralisée et transnationalisation

R. Gallissot

De part et d'autre de l'Atlantique, le discours à la mode se gargarise de multi- et de pluriculturel ou encore d'interculturel, et sur un mode mineur de multiethnique et de pluralisme ; l'on emploie aussi l'adjectif multiracial, tout en se gardant de substantiver, par peur de quelque retour de bâton : le mot race est d'emploi difficile. Cependant, dire qu'une société est multiraciale présuppose qu'elle est raciale. Il convient alors de s'accorder sur le racisme agissant dans cette société.

Cette vogue quelque peu culturaliste, puisqu'elle admet que la distinction entre les cultures est telle que l'on peut les juxtaposer ou les caractériser jusque dans leurs combinaisons, se double de la mode identitaire qui renvoie à

la présence et à la vigueur communautaires (voir *L'Homme et la société*, n° 1, 1987). À parler au nom des communautés, l'on postule leur cohérence et leur représentativité, voire l'on en appelle à leur institutionnalisation. Les communautés trouvent sens au plan politique dans une revendication de cohabitation que garantirait une gestion pluraliste. Les intellectuels qui se prononcent sur ces communautés leur confèrent à la fois homogénéité et singularité, quand ils ne sont pas à ce point « organiques » qu'ils s'en font non seulement les porte-parole, mais les instituteurs ; ils sont les gestionnaires de l'organicisme communautaire. Plus simplement et plus foncièrement, la question n'est-elle pas celle du droit des minorités

comme de l'émancipation d'une condition minoritaire ?

L'au-delà du multiculturel, c'est redécouvrir que les regroupements locaux ou transversaux, comme la diversité associative, s'inscrivent dans le champ mouvant des relations inter-ethniques, dont les villes sont le lieu par excellence de recomposition, qui sont déterminées nationalement et se définissent internationalement. Les conflits sont de nationalité et de citoyenneté ; ils traduisent par des inégalités de droits sociaux et politiques des pratiques de discrimination ou d'exclusion qui s'exercent dans le cadre de l'État national, à l'heure même où la centralité nationale perd beaucoup de sa réalité. Ce n'est pas qu'aux États-Unis que l'on parle

28 creuset ou crise du melting pot. C'est du reste la problématique du livre de Gérard Noiriel, *Le Creuset français* (Noiriel, 1988).

Si l'on se risque à parler des caractères originaux de ces rapports inter-ethniques en France, c'est avec l'idée que leur spécificité n'apparaît que par comparaison, sinon par référence à ce fonds d'investigation et d'élaboration conceptuelle que nous a valu la sociologie urbaine « américaine ». Le premier effort est de la rendre historique en se situant dans le développement urbain et dans l'évolution nationale pour suivre le procès actuel de transnationalisation (voir *Peuples méditerranéens*, n° 35-36, 1986). Le multiculturel n'est peut-être qu'un feu follet courant sur une transformation de base : l'urbanisation généralisée et la généralisation des cultures urbaines.

### **L'urbanisation à retardement et l'effet de grossissement des conflits ethniques**

En France, l'urbanisation paraît doublement retardée, tant par comparaison avec les nations de développement capitaliste – l'Angleterre depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les pays scandinaves ensuite, les pays d'Europe occidentale, les États-Unis et le monde américain – que face au rattrapage accéléré aujourd'hui des autres sociétés, qui fait passer en ville plus de la moitié de la popu-

lation. Nous assistons à la fin des paysanneries du monde et à l'abolition du rapport campagne-ville. Or, c'est jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale qu'en France s'est maintenue la prépondérance des campagnes, du moins leur prépondérance démographique et politique, sinon économique. Comme la possession de terres coloniales, cette pesanteur des populations rurales fut un frein au capitalisme industriel et à l'expansion internationale (Marseille, 1984). L'urbanisation ne s'accomplit donc que de la fin des années 1950 aux années 1970, et plafonne maintenant en envoyant habiter dans des villages-dortoirs citadinisés par les résidences secondaires.

Sur ce transfert social ralenti puis précipité, ce qui compte ici, ce sont les phénomènes migratoires qui conduisent à l'appropriation ethnique de villes longtemps conservées dans leur constitution ancienne de centres administratifs, commerciaux et résidentiels ou de régions urbaines minières et industrielles distinctes, hors Paris bien entendu et, en mineur, de quelques métropoles régionales. L'urbanisation généralisée produit un effet de grossissement des relations inter-ethniques par cette réalisation tardive mais précipitée et massive.

### *L'intégration à l'ancienne des campagnes aux villes*

Avant de grossir la population urbaine, l'immigration fut en France, du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, une immigration de main-d'oeuvre agricole voire de repeuplement rural, comme dans le Sud-Ouest, sur fond d'exode inégal et lent des campagnes. Ce n'est que depuis la fin des années 1920, alors que, vieux pays d'immigration déjà, la France devenait le premier pays d'arrivée (dépassant même les États-Unis), qu'aux entrées de main-d'oeuvre l'emploi agricole

est définitivement surpassé par l'emploi industriel. Il y a bien une histoire des étrangers dans les campagnes, une histoire de l'immigration hors des villes. Ce que l'on prend pour des spécificités urbaines actuelles ou des particularités ethniques nouvelles risque d'être mis à mal par ce rappel. Les migrations antérieures conservaient des liens avec le pays et le mariage avec la payse, elles ont établi des réseaux de relations ; elles ont eu grand-peine à pratiquer le mariage mixte et plus encore se sont francisées graduellement par la promotion professionnelle de l'ouvrier agricole en métayer et en propriétaire, par l'école et par l'acquisition de la citoyenneté par les enfants (Loi de 1889), et par l'incorporation aux communautés villageoises, y compris viticoles, dans le midi. Il fallait bien trois générations à cette intégration que l'on baptise assimilation.

Il se peut que la plus grande cohérence communautaire des villages ait atténué les risques de conflits ethniques ; ne facilite-t-elle pas une sorte d'adoption des immigrants, voire de l'immigrant ? Aussi se produit-il une certaine dilution des étrangers dans les campagnes, même dans les régions où l'agriculture a été reprise par ces nouveaux arrivants, qui se sont trouvés ensuite, soit par eux-mêmes, soit plus encore par leurs enfants, gagner les bourgades et les villes avant de monter à Paris. Il se développe ainsi une migration-relais qui accompagne l'exode des ruraux anciens et des provinciaux. Ce mouvement va de Marseille vers les villes intérieures, et des petites villes vers Paris. Longtemps, la migration a donc procédé par étapes, sauf dans les zones minières et sidérurgiques d'importation de main-d'oeuvre.

### *La promotion ouvrière*

Dans ces régions d'immigration de masse, l'intégration a été heurtée et lente ; elle a laissé place à des conflits ethniques comme ceux qui opposent, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, les briseurs de grèves et de salaires, les « sarrazins », comme l'on dit à l'époque : belges, italiens, polonais, kabyles déjà, aux ouvriers plus anciens, paysans-mineurs ou premiers immigrants. Il y a juxtaposition de quartiers ethniques, comme ces « villages » italiens ou polonais de Lorraine ou du Pas-de-Calais qui établissent l'habitat ouvrier à côté des mines et des usines. Les migrations sont constitutives des classes ouvrières, et cette formation est promotionnelle. Être ouvrier, dans les pires conditions même, c'est sortir de l'inexistence et de l'errance, de l'indignité migratoire.

Cet accès à la dignité et à une égalité première s'effectue dans le compagnonnage de travail plus que de cohabitation. Le partage entre le lieu de travail et l'habitat qui caractérise la ville ne vaut pas toujours pour les migrants puisque se renouvellent le travail à domicile et le logement sur place et sur les chantiers. Le rapprochement se fait cependant d'abord à l'entreprise, quelle que soit sa taille, et plus difficilement dans la vie hors travail, c'est-à-dire dans la cité. C'est le mouvement ouvrier qui finalement intègre les migrants, comme le signale l'apparition de cadres issus de l'immigration dans les organisations syndicales et au parti communiste, et cette exemplarité a des effets d'entraînement.

Mais cela ne vaut-il pas plus pour le passé, un passé séculaire, que pour la période récente et actuelle, celle où le hors-travail l'emporte sur le temps de travail, celle aussi où le syndicalisme entre en crise ? Parce qu'aujourd'hui

d'hui encore, cependant, l'on compte quatre ouvriers sur dix habitants des villes, les questions ethniques, celles des étrangers et de l'immigration se situent plus dans l'habitat que dans l'entreprise, dans les relations urbaines et dans les affrontements municipaux qui répercutent les conflits idéologiques et politiques généraux. En France, cette concordance est neuve, qui fonde l'intrication entre l'urbanisation et les phénomènes migratoires. C'est à échelle de la société et pour la première fois que les générations jeunes sont directement, et dans leur masse, des générations urbaines, y compris les enfants des campagnes qui se scolarisent en ville. Si l'on cherche tant ses racines, n'est-ce pas en écho d'une socialisation totalement urbaine.

### *Le caractère récent de l'opposition : Français et étrangers*

Cette histoire des délais et des relais migratoires pour aboutir à l'accélération finale est aussi celle de la francisation progressive. La démarcation entre Français et étrangers est un fait relativement récent. Les migrations du XIX<sup>e</sup> siècle ne se définissent pas par cette opposition ; elles sont le fait de Savoyards d'Italie ou de France, de Limousins ou de Flamands, de Piémontais, de Catalans, de Westphaliens, etc. Ce n'est qu'à partir des années 1880 que les paysans deviennent français en cessant en quelque sorte d'être vosgiens ou lorrains ou périgourdiens. À critiquer l'ouvrage d'Eugen Weber (Weber, 1976) pour ses complaisances dans des régions périphériques, l'on ne change pas ce fait de base. Dans le même temps, l'opposition s'affirme entre Français et étrangers ; elle s'exerce sur les Italiens et sur les Boches. C'est l'immigration du XX<sup>e</sup> siècle seulement qui fait se superposer la discrimination na-

tionale et la coexistence citadine, visibles déjà au travers de la crise des années 1930, jusqu'à l'explosion des années 1950 et 1960.

### *La ville : lieu actuel de francisation*

À la campagne, qui a été le lieu de francisation du XIX<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle, aux régions minières et industrielles, qui ont assuré, non sans secousses, un relais, succèdent donc maintenant la ville ou plutôt les villes démultipliées comme lieux de francisation. Contrairement à la légende de l'assimilationnisme et de la différence, les immigrations antérieures, toutes voisines qu'elles aient été, se sont francisées très graduellement, et c'est au présent et en ville que la francisation opère plus rapidement, pour des immigrations qui sont post-coloniales ; elles sont aussi de ce fait partiellement et déjà linguistiquement francisées. Contrairement à l'opinion reçue, la « distance culturelle » est moindre qu'elle n'était entre Parisiens et citadins et un migrant auvergnat ayant son propre parler, un montagnard piémontais ou un brave paysan polonais, tous catholiques : les facilités relationnelles sont plus grandes aujourd'hui pour un jeune « immigré » du Maghreb et d'Afrique, colonisé, déjà citadinisé, et plus encore pour un Antillais qui pratique la langue française mieux que ses interlocuteurs. Si la distance n'est pas culturelle, ne serait-elle pas raciale et de racisme colonial ?

Le bilan historique est clair : la naturalisation française des immigrations voisines a été lente et partielle, celle des Italiens ne s'accélère qu'après la Deuxième Guerre mondiale tout en laissant une grande part au maintien de la nationalité italienne, celle des Polonais ne se produit qu'après 1945-1947, celle des Espagnols a souvent été différée. En fait, la

30

francisation est un phénomène de deuxième génération, que consacre l'acquisition de la citoyenneté par les enfants ; c'est cette procédure qui l'emporte sur les décisions proprement dites de naturalisation (Gallissot, 1985 et 1986). Or, cette acquisition est non seulement plus précoce aujourd'hui (majorité à 18 ans) et plus facile, mais elle est devancée par les possibilités de réintégration dans la citoyenneté française pour tous ceux dont les parents étaient français par la colonisation, et les immigrants des départements d'outre-mer sont français. Les générations jeunes issues de l'immigration sont majoritairement françaises, et linguistiquement, relationnellement parfaitement francisées, même quand elles préservent un attachement spécifique à une nationalité. C'est cette concitoyenneté et cette proximité culturelle qui concourent au scandale et aux affrontements. Le multiculturel n'est pas ; et le multiracial repose sur le racisme colonial, suivant une ligne de partage qui désigne les « immigrés » et s'exaspère sur la question de la citoyenneté et de la nationalité jusqu'à alors confondues.



### L'opposition des nationaux et des étrangers : ethnicisation et citoyenneté, jeunesse et transnationalisation

En France, quand l'on parle de ville et qui plus est de banlieue, et maintenant de gestion urbaine (Boumaza, 1989), l'on ne sait si l'attention s'inscrit dans le découpage municipal ou si l'on considère la réalité urbaine, d'extension diverse et sans cesse recomposée. La décentralisation administrative d'aujourd'hui, qui se réclame de la régionalisation, fait ressortir cette discordance entre l'urbanisation récente et le compartimentage hérité, qui multiplie les autorités locales fonctionnant en vérité comme relais du pouvoir central, et tenues dans la dépendance des institutions et des services départementaux ou régionaux. À la lenteur de la transformation du rapport entre campagne et villes, qui a conservé 36 000 communes sur un fonds ancien de 40 000, a succédé l'urbanisation accélérée, laquelle a développé, tout récemment donc, des régions urbaines qui tendent à recomposer des hiérarchies locales et entre villes, et à tenir l'ensemble social dans un immense réseau interurbain.

Or, alors même que s'accomplit cette urbanisation de l'espace national, c'est maintenant l'échelle nationale qui est en cause ; la déperdition, relative bien sûr,

de la centralité nationale fait que l'urbanisation s'établit elle-même dans des systèmes d'échanges qui ne sont plus hexagonaux. Et d'évoquer l'Europe qui n'est qu'une moitié ou un tiers d'Europe, cet espace régional occidental de circulation et de réglementation. Mais la population urbaine appartient aussi à ces autres grands systèmes d'échanges qui lient le Maghreb, l'ancien empire colonial, les départements d'outre-mer, les Isles, et la métropole (espace : Afrique-Méditerranée-Europe ; espace : Outre-Mer, Antilles, France). Ne va-t-on pas ainsi vers le renforcement d'une régionalisation urbaine qui pousse, sur le mode américain, à une gestion urbaine renforcée, fût-ce sous la forme de l'assistance et de la précarité ? Le développement urbain combine alors l'appartenance à une diaspora et une territorialisation locale du travail, de l'habitat et de la vie de relations quotidiennes. C'est l'autre ligne de discordance, celle du partage ethnique en ville, qui se trouve mise en mouvement.

### *Nationaux et étrangers en ville : l'ethnicisation*

C'est en ville et dans les quartiers que joue en effet avec le plus de force cette démarcation qui n'appartient pas à la ville mais à la définition de la nation, entre précisément les nationaux et les étrangers. La discrimination nationale est surimposée au zoning social urbain ou le pénètre ; c'est même, à niveau social égal, sur le même palier, dans le même escalier, sous l'effet d'une stigmatisation de l'habitat, donc commune, que gagnent en vigueur et l'exhibition de la qualité nationale, cette identité-refuge que menacerait la cohabitation, et dans le même temps l'assignation dévalorisante à des types ethniques. Pour notre période d'urbanisation générali-

sée, par delà un fonds de vieux citadins, la majorité de la population est donc faite de migrants urbanisés et francisés ou en cours de francisation. Ce sont les migrants étrangers qui font donc que les quartiers des villes, les centre vétustes, les zones d'habitat social et la périphérie urbaine sont peuplés de nationaux français d'une part et pour partie d'étrangers par la nationalité et la citoyenneté, mais aussi de ces hybrides, de cette catégorie mise à part et comme en marge de la société nationale que sont les immigrés.

Les nationaux français sont des Français devenus par francisation des paysans et des citadins, par francisation des paysans-migrants, et par acquisition de la citoyenneté française par les enfants de migrants étrangers. Cette francisation se poursuit et s'accélère en ville. Mais qu'est-ce qu'un immigré ? Si l'on dit : immigré, c'est pour exclure de la reconnaissance nationale française et renvoyer vers les étrangers, et quelquefois de fait expulser comme étrangers, ceux-là mêmes qui ont acquis la citoyenneté française et tous ceux dont la francisation pratique, linguistique, culturelle, civile gagne en effectivité et en évidence. La désignation extensive comme immigrés et non pas comme immigrants s'est affirmée à l'adresse des Juifs d'Europe centrale dans les années 1930, s'est imposée pour les Nord-Africains dans les années 1950, pour devenir générale et générique après les guerres coloniales et la manifestation du Tiers Monde. Avant de parler d'immigrés, l'on disait main-d'oeuvre étrangère et travailleurs étrangers, comme on le dit encore dans les pays comme la République fédérale allemande par exemple, où les migrants ne sont considérés que comme des forces de travail temporaires, et

non pas comme des hommes et des femmes venant vivre au pays et qu'on ne saurait dépouiller de leurs droits de l'homme et pour quoi pas du citoyen ? En France, l'on a opposé les immigrés, particulièrement les Juifs immigrés, aux Français et aux Juifs français, et aux vrais Français qui seraient Français de souche (Bartosek, Gallissot et Peschanski, 1989). Le terme s'est substitué à métèque. En dernier ressort, l'immigré est celui qui n'est pas français « d'origine ».

L'opposition entre nationaux et étrangers n'a cessé de s'amplifier, et le partage ethnique se superpose à la différenciation urbaine. La différence dont on parle tant bute sur la nationalité, au bénéfice de la nationalité française, qui devient noble et d'une noblesse de sang, admet enfin des équivalences nationales pour les voisins européens, et substitue à la nationalité des immigrants, souvent conquise contre la colonisation française, une désignation « ethnique », c'est dire hors de la reconnaissance de la nationalité, pour les Musulmans, les Arabes, les Noirs, les Jaunes ou, plus poliment, les Asiatiques, les Maghrébins ou les Africains. Cette inscription des pratiques urbaines dans un système de représentations et de relations inter-ethniques nourrit les faits divers et les conflits politiques.

Que la frontière de l'ethnisation passe maintenant entre Européens, c'est-à-dire migrants de l'Europe des Douze, et le Tiers Monde est particulièrement bien marqué dans le contraste de visibilité entre les Maghrébins, qui seraient partout, et les Portugais, qui se fondent dans l'indistinction.

L'immigration portugaise est cependant devenue la plus importante dans la dernière décennie. Mais les Portugais ne sont pas renvoyés à leur origine et à la différence culturelle, dans l'ethni-

cisation ; ils gardent leur appellation nationale. S'ils ne font pas de problème et demeurent invisibles, c'est précisément parce qu'ils ne sont pas perçus comme différents. Ne sont-ils pas européens et catholiques comme « nous », c'est-à-dire qu'ils appartiennent au même monde civilisé, puisqu'il est entendu que nous sommes tous chrétiens, que nous sommes les enfants de grandes et vieilles nations qui ont même été des empires, et que nous sommes de même origine par filiation, ce qui ne peut être que blancs européens. La différence dite de culture masque la différenciation par la race ; ce sont donc conjointement l'ethnisation des immigrés et l'exercice de l'identité nationale qui excitent les conflits ethniques, et cette discrimination qui est d'ordre national et international sévit en ville en partage des populations.

### *Crise et génération jeune : la transnationalisation culturelle*

Depuis la crise, les migrations se conjuguent avec un double phénomène : la mobilité du travail et de l'habitat continue, si elle ne se généralise, tandis que le chômage et la précarité du revenu et de condition, l'assistance sociale même, qu'elle soit corporative, patronale ou étatique dans la mouvance de la politique générale ou de la politique municipale, contribuent à faire en sorte que des populations soient assignées à résidence dans leur zone d'habitat social (et municipal dans les municipalités prolétaires communistes et quelquefois socialistes). Les changements de domicile qui répondent aussi bien au changement de travail qu'au changement familial sont de plus en plus fréquents pour les générations nouvelles. Entre 1968 et 1975 déjà, plus de 40 % de la population en France avait changé de logement, et ce mouvement s'accélère peut-

32 être cependant que la crise impose des îlots et des zones d'habitat où les populations sont captives par dépendance du logement.

Cette coexistence de deux types d'urbains (mais il y a aussi quelque roulement) crée un nouveau mode de territorialité répondant à une localisation stigmatisée qui peut aller à la limite du quartier communautaire, c'est-à-dire se rapprocher du groupe ethnique américain sinon du ghetto, mais qui peut aussi faire l'objet d'une revendication identitaire, comme celle des Arabes de Lyon ou des Algériens de Grenoble, et par ailleurs correspond à une adaptation alternative qui fait successivement des citadins de diverses banlieues ou de différents centres urbains.

Les discriminations ethniques, les affirmations identitaires vont de pair avec la vulgarisation d'une culture urbaine dont le bricolage, la bigarrure, et dans le même temps l'uniformisation ou la stratification à degrés divers de paupérisation, conjuguent une territorialisation possible et un cosmopolitisme de consommation et de références. Les appartenances ethno-nationales jouent dans une francisation pratique qui prend effet dans une localisation urbaine elle-même traversée par une acculturation médiatique internationale. C'est précisément dans ce contexte contradictoire

que s'insère la proposition de vote municipal des étrangers, dont le risque paraît double : elle peut favoriser des lobbies ethniques, comme l'indique déjà la différenciation ethnique des politiques municipales entre « Asiatiques » et « Arabo-musulmans » par exemple, et répéter le double collègue colonial qui fait le partage entre les sujets de seconde zone et les citoyens de plein droit. À l'heure de la libre circulation des nationaux de la communauté européenne, de la discrimination par les passeports et les visas, des renvois imaginaires et quelquefois effectifs au pays d'origine, ne risque-t-on pas d'aller au-delà de la démarcation entre étrangers et nationaux, résidents et nationaux citoyens, vers une différenciation des statuts et des droits ?

Plus profondément, c'est alors que reparaît la distinction entre nationalité et citoyenneté, qui pose la question de l'exercice des droits politiques au plan du pays et de l'État dans lequel l'on travaille, l'on contribue et l'on vit, que des réactions se produisent pour river la citoyenneté au code de la nationalité. Mais n'est-ce pas que l'importance des diasporas, les recoupements des ensembles que sont les nouveaux espaces d'échanges d'échelle continentale, méditerranéenne ou même transocéanique, qui se nouent ou se condensent dans la polarisation urbaine et dans la coexistence des signes identitaires, comme le procès de transnationalisation culturelle, poussent en avant une conception nouvelle de la citoyenneté ? La citoyenneté échappe à la nationalité.

La proximité l'emporte chez les jeunes, non sans quelque mimétisme uniformisateur de la vie étudiante. C'est une culture générationnelle qui apparaît sur laquelle les adultes tentent de s'aligner. Cette culture est totalement urbaine ou plutôt répercutée des

cultures urbaines qui pénètrent par la force des médias, par les images et les sons. Cette contagion n'en est pas moins hiérarchisée par l'argent et le standing social dans l'accès inégal à cette consommation culturelle. La stratification des signes culturels comme signes extérieurs d'appartenance sociale s'impose et se superpose à la stratification par le logement, le quartier, la fréquentation des lieux de spectacle et de loisirs. Serait-ce cette surimposition d'une stratification culturelle renouvelée par la mondialisation urbaine qui nous vaut la formulation du multiculturel ?

Par la manifestation du lien entre l'ethnisation des immigrants, le partage ethnique de l'urbanisation généralisée, la démultiplication des signes identitaires et l'acculturation générationnelle, c'est l'association sinon la confusion de la citoyenneté et de la nationalité qui se trouve mise en cause. En France, l'amalgame allait jusqu'à l'inconscience.

Cette dissociation de la citoyenneté et de la nationalité se produit par la ville, mais répond à des transformations en profondeur des rapports et des centralismes nationaux. C'est le sens profond de la transnationalisation que ce décentrement des nations qui fait place à des recentrages internes qui sont urbains et à des noeuds de dépendance et d'influence qui sont extranationaux. C'est la nationalité, cette invention du romantisme national du XIX<sup>e</sup> siècle, qui est en question, en provoquant aussi bien le retour de l'individualisme que les transferts communautaristes, la réaction nationaliste que l'émergence d'un nouveau cosmopolitisme.

René Gallissot  
Université de Paris VIII  
CNRS  
CHRYSEIS

## Bibliographie

- BARTOSEK, Karel, René GALLISSOT et Denis PESCHANSKI, éd. 1989. *De l'exil à la Résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France, 1933-1945*. Paris, Arcantère et Presses universitaires de Vincennes : 365 p.
- BOUMAZA, Nadir, éd. 1989. *Banlieues, immigration, gestion urbaine*. Grenoble, Institut de géographie alpine : 400 p.
- GALLISSOT, René. 1985. *Misère de l'antiracisme. Racisme et identité nationale : le défi de l'immigration*. Paris, Arcantère : 155 p.
- GALLISSOT, René. 1986. « Nationalité et citoyenneté », *Après-demain*, Paris, Ligue française des droits de l'homme, juillet-septembre : 8-15.
- GALLISSOT, René. 1987. « Les minorités : égalité et différence, citoyenneté et nationalité », *Laïcité 2000*, Paris, Edilig, 208 p. : 142-152.
- L'Homme et la société* : « La mode des identités », Paris, L'Harmattan, n° 1, 1987.
- MARSEILLE, Jacques. 1984. *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*. Paris, Albin Michel, « L'Aventure humaine » : 442 p.
- NOIRIEL, Gérard. 1988. *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Seuil, « L'Univers historique » : 442 p.
- Peuples méditerranéens* : « La fin du national ? », Paris, n° 35-36, 1986.
- WEBER, Eugen. 1976. *Peasants into Frenchmen*. Stanford, California, Stanford University Press.